

de
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant une Statue
en marbre attribuée à Hubert
Queelbyn offerte en vente par
M^{lle} V. Gerardot d. Serannoise

No 1020

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1020m. H. Q. Gerard de Senoise. - Statute attribuite à Herbert de Willeby.

Amers L. 30 juillet 1867

Monsieur Le Concierge
Du Musée De Peinture
à Bruxelles.

Monsieur,

J'ai l'honneur de Vous dire de la part
celles de la statue le temps que
j'ai déposé au musée de peinture
dans la rotonde du grand escalier
du musée par le Vaiturier, porteur
de la présente.

Je vous prie d'agréer mes remerciements
pour l'embarras que le dépôt a
pu vous causer et m'assurant au
me rendant à Bruxelles, j'aurai
l'avantage de venir vous remercier de
votre réponse.

Veuillez agréer, mes très
distingués
J. J. Gravé de la main

A Monsieur le Concierge Du Beaux arts
Bruxelles.

Veuillez laisser suivre par le porteur de la
présente la statue Le Temps pour lequel je
vous ai donné quittance James. Dernier

Antoine 6. Joul 1767

J. B. Wilson

Reçu de la Commission administrative du Musée
royal de Peinture et de Sculpture, la Statue en marbre,
symbolisant le Temps, soumise à son appréciation par
M. Girardot de Sermaise, qui a donné au
Sous-Secrétaire mandat de la reprendre.

Bruxelles le 3 août 1867.

J. Montmortitz

Venu avec la voiture
de déménagement: Perboon, n° 25 à Malines.

Staes Léon

Brux. 22 Juillet 1867

à M^{lle} V. Gerardot d. Sermois
à Anvers.

Au mois de Janvier de
Mr votre Père a été autorisé par
M^{le} le Président de La Cour d'Appel à
exposer, pendant une quinzaine de jours
au plus, une statue en marbre
dans un pied de grand esculapier en
carré. A diverses reprises nous
vous avons prié, M^{lle}, de faire
leber cet ouvrage & par votre lettre
du 8 Avril, vous nous faites savoir
que désireux le rendre en à une
personne qui en désirent l'acquisition,
il vous semblerait agréable de le laisser
encore en dépôt pour quelques
jours seulement. Depuis, il
s'est écoulé une semaine & deux mois
& la statue se trouve toujours
au carré.

La Cour d'Appel ne peut
s'empêcher, M^{lle}, de vous exprimer
tout le déplaisir qu'elle éprouve
de ce procédé & elle espère que
vous voudrez ne pas abuser
plus longtemps de son obligeance

Elle vous prie de vous inviter
de nouveau, elle, à faire relever
cette statue dans ^{un très} bref
délai qui ne devra d'aucun
côté dépasser la date du 1^{er} Août
prochain.

Ce sera, elle, l'ap. des
nos distingués.

Je la prie de vous
Le Secrétaire

YH

Paris le 8 avril 1869.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1020.

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous
avez bien voulu m'adresser par
lesquelles vous me demandez de faire
valoir la statue Le Temple, de
quelques-uns. Déjà j'avais eu l'honneur
de s'être fait à votre demande,
si, dès que j'ai appris la décision
de la Commission d'histoire de
l'art, je ~~sais~~ de ne pas acqui-
rir cet objet d'art, je ne ~~sais~~
m'étant mis en relation avec
une personne qui désirait acheter
la statue en question. Je vous
sais très prié, Monsieur, d'avoir
l'obligeance de permettre cela à la
moins quelques jours pour le remettre
à la main, et devant me
revoir

Sans peu me rendre à Virepelles,
Je prendrai la mesure nécessaire pour
la faire exécuter.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir
bien agréer tous mes remerciements
pour l'obligeance, que vous avez bien
voulu apporter dans la négociation
qui a eu lieu avec la Commission
pour la vente de ma statue,
qui cependant n'a pu aboutir.

Monsieur, J. V. P. La Harpe de
mes sentiments distingués
J. Girardot de Cernois

Brunella, le 27 Mars 1867

N^o 1020

a^c Mad^{elle} Valentine Girardot
de Serres -

a^c Armero.

Mad^{elle} -

Comme suite à la lettre
que j'ai eu l'honneur de vous
écrire le 13 de ce mois, je vous
vous prie instantanément, de la
part de la Commission et de
du Ministre royal, de faire retirer
dans la plus brief délai la
statue en marbre que vous
avez été autorisée à exposer
au pied du grand escalier
pendant une quinzaine de
jours, à partir du 3 Janvier
Dr. Veuillez agr. Mad^{elle},
l'ass. de son C^{or} distingué
Le Secrétaire
X^z

Brux. 13 Mars 1867

N° 1020

M^{lle} Claud = Valentine Gerardot
v. Sermaise

v. Anvers

59. Avenue Charlotte.

J'ai le regret de vous informer
que le Comite administratif
vient de décider qu'elle ne pourrais
acquiescer pour la Collection des
l'Etat la Statue en marbre d'Hubert
Quellin, dans votre sens sur
l'obligation de lui proposer la
reprise pour notre lettre du 11 fev
dr.

Pour rendre bien, en consequence
M^{lle} Claud, prendre les dispositions
necessaires afin que cet ouvrage de
Sculpture soit retire le plus tot
possible, de l'endroit ou il est
expose en ce moment.

Je vous prie, M^{lle} d'agréer
l'ass. de ma C^{ie} distinguée.

Le Secretaire
V. B.

Anters le 11 février 1867. —



Monsieur le Président, et la Commission
Directrice du Musée Royal

Monsieur le Président, —

Propriétaire d'une Statue en Marbre,
grand relief, de grandeur naturelle,
représentant le temps, mon intention
est de consacrer cet objet d'art.

Elle se trouve, dans le moment, exposée dans
le vestibule attenant à la rotonde du
Musée, au pied du grand Escalier. —
Je prends la liberté, Monsieur le
Président, de proposer à la Commission
Directrice du Musée, de faire, pour
Compte du Gouvernement, l'acquisition
de cette Statue, au Prix de quatre
mille, à quatre mille cinq cents francs.

Elle est attribuée au Ciseau de
Hubert Quillyn, Statuaire Belge,
qui vivait à l'époque de l'immortel
Rubens, et père d'Erasmus Quillyn.

La Statue, dont il est question, est
d'un mérite incontestable; la tête
surtout est belle; le Dessin de l'ensemble

ainsi que celui des détails anatomiques est remarquable. D'ailleurs, Monsieur le Président, vous jugerez ainsi que la Commission Directrice, je ne saurais en douter, que cet œuvre d'un artiste Belge, d'une époque aussi reculée, ne peut avoir d'autre place, qu'au Musée National. Leur nombre est restreint, et certes les amis des arts ne pourront qu'applaudir à l'acquisition, que j'ai l'honneur de vous proposer.

En disant que ma statue, est attribuée au ciseau de Hubert Quillyn, frère d'Erasmus Quillyn, celui-ci, Elève de Rubens, voici les renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet:
La statue en question provient de l'Eglise Cathédrale de St Donat, à Bruges, Vénolie, à la fin du dernier siècle.

La cathédrale actuelle, Eglise de St Sauveur, possède une Magnifique statue, représentant le Père Eternel. Tous les artistes de Bruges l'attribuent à Hubert Quillyn. aucun doute n'existe à cet égard. En comparant ma statue à celle de l'Eglise de St Sauveur, les artistes croient reconnaître facilement le ciseau de Hubert Quillyn; la tête a la même expression, même de la ressemblance.

La démolition de l'Eglise de St Donat, ayant eu lieu, à une époque bien orageuse, je n'ai pu recueillir aucune renseignements précis, sur ma statue, sinon qu'elle provient de cette démolition.

Je dois donc me borner, Monsieur le Président, à laisser cet œuvre d'art, à l'appréciation équitable de la Commission. Il me serait bien agréable, Monsieur le Président, de connaître, le plus tôt possible, la décision de la Commission, Craignant d'abuser de l'obligeance, qu'elle a bien voulu avoir de me permettre de placer, momentanément, ma statue dans le vestibule du Musée. Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Valentin Gérard de
Germoy

avenue charlotte n 69

ouvres



Angoulême le 8 Janvier 1869



Monsieur

Monsieur Deteur, Monsieur, cher moi,
J'ai traversé la lettre par laquelle
Vous voulez bien m'informer que M.
Le Directeur du Musée m'autorise
à faire placer la statue appartenant
à ma fille au pied du grand
escalier de la Statuette du Musée.
Je vous prie, Monsieur de vouloir
bien avoir l'obligeance d'adresser
mes remerciements à M. Le Directeur
et de l'autre côté d'agréer ma reconnais-
sance des soins que Vous vous êtes
donnés dans cette circonstance. Serait-ce
mais, encore j'aurais recours à Votre
obligeance pour l'obtention d'un piedes-
tal du Musée pour placer et abriter
l'art. J'offrirais ainsi une dépense, utile
seulement pendant peu de jours. —
Le piedestal devrait avoir une hauteur

D'arriver 80 à 90 centimes -
et une haupure de 1^m 70^c. Je pour-
rais proposer à qui M^{me} V. Cécile, Héliane
voudra bien me faire le mariage et le
Baptême pourra faire connaître expec-
tamment les Dénouement du mariage.

En attendant, que je puisse avoir
l'honneur d'aller vous remercier.
Des prières que je vous aurai données
Je vous prie, M^{me} Cécile d'agréer
l'assurance de mes sentiments de haute
vénération.

J. H. Prévost de Serres

Brux. 3 Janvier 1862

à Mr. Gerardot des
Serruise
Ancien Ingénieur en Chef
des Ponts & Chaussées
à Anvers.

Mr.

J'ai l'honneur de vous
informer, en resp. à V^{os} de
ce que ce motif, que l'Etat
Prêt de la Couronne du
Musée royal vous autorise
à déposer au bas du grand
Escalier d'Art de l'Hercule,
une Statue en marbre en-
cadrée par Hubert Guillot.

Je dois vous faire
remarque, Mr. qu'il ne
peut résulter de ce dépôt
aucune espèce de responsabilité
pour l'Administration du
Musée, du Chef des accidents
qui pourraient survenir.

P. pour une copie d'ordre de jour
seulement,

Remettez je vous prie
M^r Cyr. l'ap. de ma
cousine & distinguée.

J. L. H.

Amers L^e 1^{er} Janvier 1864 -

Monsieur,



J'ai eu l'honneur de vous recevoir chez
vous hier, sans avoir eu celui de vous
remercier. Le but de ma visite était
de vous prier de vouloir bien me per-
mettre de placer dans le Grand vestibule
de la résidence de la cour, pour une
quinzaine de jours seulement, une
statue en marbre, attribuée au Ciseau
de Lambert Quilley, artiste célèbre,
Belge, qui vivait à l'époque de
Rubens. Cet objet d'art, d'une pre-
mière conservation, représente, d'une grande
naturelle, le temps. Il occupera
qu'une petite place, sur un socle.
Cette statue appartenant à ma fille, dont
l'intention est de l'offrir. J'espère
à l'avenir que je vous en désignerai
elle pourra être avantageusement
exposée, par sa modestie
et par son altesse Royale le
comte de Flandre. Si elle en
manifeste le désir.
Je vous salue infiniment oblige.

Monsieur, Si vous aviez l'obligeance de m'accorder ma demande
demandée et pourrais effectuer le paiement
de la statue en question jeudi prochain,
car il me tarde de l'installer dans le local dans
lequel elle se trouve actuellement, y étant
exposée à toute sorte d'accidents.

En attendant, je vous prie, Monsieur,
de vouloir bien agréer tous mes re-
mercements anticipés et l'assurance de
mes sentiments distingués.

J. H. Cravet de Serres

ancien ingénieur en chef de l'

École d'artillerie de Fontenay
et chef de l'off. de l'École Polytechnique

avenue Charlotte N° 89 -

à Arras.

3